



Autorisation a rester sur le spanc

Par **joeyval07**, le **15/12/2010** à **17:49**

Bonjour,

je veux acheter 1 maison dont le terrain est distend de 104 mètres et 7 m de dénivelé de la route ou la commune vient de prévoir un réseau d'assainissement collectif ;

soit disant on est obliger de se raccorder dans les 2 ans suivant la fin des travaux

J'ai entendu dire qu'il peut y avoir des dispenses de raccordement au tout à l'égout

Autorisation de rester sur spanc

Qui autorise les dispenses de raccordement sous qu'elles conditions et comment faire ?

Merci